

## COMMUNE DE THAL-MARMOUTIER

### Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2021

sous la présidence de Jean-Claude DISTEL, Maire

Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 15 - Conseillers présents : 9 - Conseillers votants : 9

Etaient présents CUILIER Benoît, STENGER Eric, OBERLE Isabelle, ZUBER Jean-Marie,  
HELBRINGER Annette, DISTEL Sébastien, KONRAD Ilse, JACOB Dominique

Absents excusés SCHAEFER Jézabel, DORSCHNER Sophie, KRZYSZOWSKI Helena, RITT Jean

Absents non excusés DELORME Pascale, KEITH Michel

Le Conseil Municipal a été convoqué le 25 juin 2021 avec comme ordre du jour :

**2021-32 Approbation du Procès-verbal du 17 mai 2021**

**2021-33 Modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif territorial**

**2021-34 Programme des travaux forestiers 2021 – Travaux d'exploitation – coupes complémentaires**

**2021-35 Cession d'un terrain à M. Frédéric ALLIENNE et Mme Marie-Elise THOMAS**

**2021-36 Travaux de rénovation de l'église : œil de bœuf et vitrail**

**2021-37 Remplacement de deux fenêtres des logements sociaux**

*M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :*

**2021-38 Bibliothèque : tarifs applicables à compter du 1er juillet 2021**

**2021-39 Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (Recrutement ponctuel)**

#### DIVERS

<b>2021-32</b>	<b>Approbation du Procès-Verbal du 17 mai 2021</b>
----------------	--

Ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 17 mai 2021, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents à la séance du 17 mai 2021, approuve ledit Procès-Verbal.

<b>2021-033</b>	<b>Modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif territorial</b>
-----------------	---

*Annule et remplace la délibération N°2021-23 du 29 mars 2021 créant un poste d'adjoint administratif à temps non complet à hauteur de 18/35<sup>e</sup>.*

*M. le Maire informe le Conseil municipal que la délibération n°2021-23 prise antérieurement à l'avis du Comité technique n'est pas valable pour une raison de procédure et que, par conséquent, il la soumet à nouveau à l'avis du Conseil municipal.*

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Compte-tenu des résultats du diagnostic des Risques Psychosociaux datant du 6 février 2018 et le plan d'action y afférent, mis à jour en date du 21 octobre 2020, il convient de réguler la charge de travail au secrétariat de mairie.

Monsieur le Maire propose à cette fin de renforcer les moyens humains par l'augmentation du temps de travail de l'adjoint administratif à temps non complet de 4 heures hebdomadaires à 18 heures hebdomadaires, soit 18/35<sup>ème</sup>, à compter du 1er mai 2021.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Vu la délibération N°2019-64 du 30 septembre 2019 créant un poste d'adjoint administratif à temps non complet à hauteur de 4/35è ;

Vu l'avis favorable du Comité technique daté du 4 mai 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- modifier le temps de travail pour le poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet, créé par délibération du 30 septembre 2019, en augmentant le temps de travail de 4/35<sup>ème</sup> à 18/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;
- les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021.

<b>2021-034</b>	<b>Programme des travaux forestiers 2021 – Travaux d'exploitation – coupes complémentaires</b>
-----------------	--

*Monsieur Benoît CUILIER ayant un intérêt personnel dans ce dossier, il s'est abstenu de participer aux débats et au vote du conseil municipal sur ce dossier.*

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du devis du 17 juin 2021 proposé par l'Office National des Forêts (ONF), pour un projet de travaux d'exploitation nécessités par une opération de câblage-sécurisation et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention):

- approuve le programme complémentaire des travaux d'exploitation soumis par l'ONF; selon le détail ci-après :

Dépenses Prévisionnelles	
Abattage et façonnage	1.432,90 €
Assistance technique	109,20 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>1.542,10 €</b>

- accepte le devis présenté par l'ONF pour les travaux d'exploitation notamment les travaux d'abattage, de façonnage de 10 m3 de bois, y compris l'assistance technique, pour un montant total HT de 1 542,10 € soit 1707,23 € TTC. ; les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021
- autorise M. le Maire à signer les documents administratifs et financiers y afférents.

<b>2021-035</b>	<b>Cession d'un terrain à M. Frédéric ALLIENNE et Mme Marie-Elise THOMAS</b>
-----------------	--

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'EPF Alsace en date du 17 mars 2021 autorisant la rétrocession anticipée et partielle des biens cadastrés section 2 n°165, 166 et 371 pour le compte de la commune de Thal-Marmoutier

Vu la demande de M. Frédéric ALLIENNE et Mme Marie-Elise THOMAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- de céder à M. Frédéric ALLIENNE et Mme Marie-Elise THOMAS, domiciliés 29 rue de la République à 67700 MONSWILLER, un terrain d'une surface de 15,44 ares qui sera détaché des parcelles cadastrées section 2 n°165, 166 et 371 comme suit :

parcelles	surface Ub (m <sup>2</sup> )	surface Uj (m <sup>2</sup> )
<b>S2 - X/166</b>	378	194
<b>S2 - Y/165</b>	509	254
<b>S2 - Z/371</b>	138	71
<b>total</b>	<b>1025</b>	<b>519</b>

- de fixer le prix à 118.000 euros HT
- que les frais notariaux seront à la charge de l'acquéreur
- que les frais d'arpentage seront à la charge de la Commune
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents administratifs et financiers y afférents.

**2021-036 Travaux de rénovation de l'église : œil de bœuf et vitrail**

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la mise en place d'un cadre d'œil de bœuf et d'un vitrail à l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** à 8 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention:

- la mise en place d'un cadre d'œil de bœuf et d'un vitrail à l'église
- **de retenir** le devis de l'entreprise «agencement Yves Bouillet sise RN4 à Marmoutier (67440) d'un montant de 1.674,-€ HT soit 2.008,80 € TTC ;
- d'autoriser la modification budgétaire sur l'exercice 2021 ci-après :

Sections	Opérations et / ou Chapitres	Libellés	Articles	Modifications
Dépenses d'investissement	Opération 57	Travaux église paroissiale	2138	+ 2008,80 €
Dépenses d'investissement	Opération 24	Travaux voirie et réseaux	2151	- 2008,80 €

- **d'autoriser** M. le Maire à signer les pièces administratives et financières y afférentes.

**2021-037 Remplacement de deux fenêtres des logements sociaux**

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de procéder au remplacement de 2 fenêtres d'un logement social.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité:

- le remplacement de 2 fenêtres d'un logement social
- **de retenir** le devis de l'entreprise LUTZ sise 59 rue St Michel à Monswiller (67700) d'un montant de 1.804,64 € HT soit 1.903,90 € TTC.
- **d'autoriser** la modification budgétaire sur l'exercice 2021 ci-après :

Sections	Opérations et / ou Chapitres	Libellés	Articles	Modifications
Dépenses d'investissement	Opération 60	Rénovation logement mairie	21318	+ 1903,90 €
Dépenses d'investissement	Opération 24	Travaux voirie et réseaux	2151	- 1903,90 €

- **d'autoriser** M. le Maire à signer les pièces administratives et financières y afférentes.

**2021-038 Bibliothèque : tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer la gratuité pour le prêt des livres de la bibliothèque municipale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

<b>2021-039</b>	<b>Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (Recrutement ponctuel)</b>
-----------------	---

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;
- Vu le budget communal;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à l'entretien des espaces verts ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- décide le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d' adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de trois mois allant du 15 juillet 2021 au 14 octobre 2021 inclus.  
Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C  
Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux à temps complet.  
La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice brut 354, indice majoré 332, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
- les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- autorise le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.
- précise que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

## Divers

- une limitation de vitesse à 30 km/h sera instaurée rue du Hirschberg et rue Erlenhof
- le photocopieur du secrétariat de la mairie, dont le leasing arrive à terme, sera remplacé par un achat
- M. le Maire a présenté un compte-rendu sur
  - o Les montants attribués au titre de la DETR 2021
  - o La MAM (Maison d'assistantes maternelles)
  - o L'étude de faisabilité du couvent

<b>Le présent rapport comportant les points 2021-32 à 2021-39 est signé par tous les Membres présents :</b>			
<b>DISTEL Jean-Claude</b>	<b>CUILLIER Benoît</b>	<b>STENGER Eric</b>	<b>OBERLE Isabelle</b>
<b>ZUBER Jean-Marie</b>	<b>HELBRINGER Annette</b>	<b>DISTEL Sébastien</b>	
<b>KONRAD Ilse</b>			<b>JACOB Dominique</b>
<b>Affichage le 5 juillet 2021</b>		<b>Rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 05/07/2021</b>	

# COMMUNE DE THAL-MARMOUTIER

## Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2021

sous la présidence de Jean-Claude DISTEL, Maire

Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 15 - Conseillers présents : 9 - Conseillers votants : 9

Etaient présents CUILIER Benoît, STENGER Eric, OBERLE Isabelle, ZUBER Jean-Marie,  
HELBRINGER Annette, DISTEL Sébastien, KONRAD Ilse, JACOB Dominique

Absents excusés SCHAEFER Jézabel, DORSCHNER Sophie, KRZYSZOWSKI Helena, RITT Jean

Absents non excusés DELORME Pascale, KEITH Michel

Le Conseil Municipal a été convoqué le 25 juin 2021 avec comme ordre du jour :

**2021-32 Approbation du Procès-verbal du 17 mai 2021**

**2021-33 Modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif territorial**

**2021-34 Programme des travaux forestiers 2021 – Travaux d'exploitation – coupes complémentaires**

**2021-35 Cession d'un terrain à M. Frédéric ALLIENNE et Mme Marie-Elise THOMAS**

**2021-36 Travaux de rénovation de l'église : œil de bœuf et vitrail**

**2021-37 Remplacement de deux fenêtres des logements sociaux**

*M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :*

**2021-38 Bibliothèque : tarifs applicables à compter du 1er juillet 2021**

**2021-39 Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (Recrutement ponctuel)**

#### DIVERS

<b>2021-32</b>	<b>Approbation du Procès-Verbal du 17 mai 2021</b>
----------------	--

Ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 17 mai 2021, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents à la séance du 17 mai 2021, approuve ledit Procès-Verbal.

<b>2021-033</b>	<b>Modification de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif territorial</b>
-----------------	---

*Annule et remplace la délibération N°2021-23 du 29 mars 2021 créant un poste d'adjoint administratif à temps non complet à hauteur de 18/35<sup>e</sup>.*

*M. le Maire informe le Conseil municipal que la délibération n°2021-23 prise antérieurement à l'avis du Comité technique n'est pas valable pour une raison de procédure et que, par conséquent, il la soumet à nouveau à l'avis du Conseil municipal.*

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Compte-tenu des résultats du diagnostic des Risques Psychosociaux datant du 6 février 2018 et le plan d'action y afférent, mis à jour en date du 21 octobre 2020, il convient de réguler la charge de travail au secrétariat de mairie.

Monsieur le Maire propose à cette fin de renforcer les moyens humains par l'augmentation du temps de travail de l'adjoint administratif à temps non complet de 4 heures hebdomadaires à 18 heures hebdomadaires, soit 18/35<sup>ème</sup>, à compter du 1er mai 2021.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Vu la délibération N°2019-64 du 30 septembre 2019 créant un poste d'adjoint administratif à temps non complet à hauteur de 4/35<sup>è</sup> ;

Vu l'avis favorable du Comité technique daté du 4 mai 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- modifier le temps de travail pour le poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet, créé par délibération du 30 septembre 2019, en augmentant le temps de travail de 4/35<sup>ème</sup> à 18/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;
- les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021.

<b>2021-034</b>	<b>Programme des travaux forestiers 2021 – Travaux d'exploitation – coupes complémentaires</b>
-----------------	--

*Monsieur Benoît CUILIER ayant un intérêt personnel dans ce dossier, il s'est abstenu de participer aux débats et au vote du conseil municipal sur ce dossier.*

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du devis du 17 juin 2021 proposé par l'Office National des Forêts (ONF), pour un projet de travaux d'exploitation nécessités par une opération de câblage-sécurisation et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention):

- approuve le programme complémentaire des travaux d'exploitation soumis par l'ONF; selon le détail ci-après :

Dépenses Prévisionnelles	
Abattage et façonnage	1.432,90 €
Assistance technique	109,20 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>1.542,10 €</b>

- accepte le devis présenté par l'ONF pour les travaux d'exploitation notamment les travaux d'abattage, de façonnage de 10 m3 de bois, y compris l'assistance technique, pour un montant total HT de 1 542,10 € soit 1707,23 € TTC. ; les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021
- autorise M. le Maire à signer les documents administratifs et financiers y afférents.

<b>2021-035</b>	<b>Cession d'un terrain à M. Frédéric ALLIENNE et Mme Marie-Elise THOMAS</b>
-----------------	--

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'EPF Alsace en date du 17 mars 2021 autorisant la rétrocession anticipée et partielle des biens cadastrés section 2 n°165, 166 et 371 pour le compte de la commune de Thal-Marmoutier

Vu la demande de M. Frédéric ALLIENNE et Mme Marie-Elise THOMAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- de céder à M. Frédéric ALLIENNE et Mme Marie-Elise THOMAS, domiciliés 29 rue de la République à 67700 MONSWILLER, un terrain d'une surface de 15,44 ares qui sera détaché des parcelles cadastrées section 2 n°165, 166 et 371 comme suit :

parcelles	surface Ub (m <sup>2</sup> )	surface Uj (m <sup>2</sup> )
<b>S2 - X/166</b>	378	194
<b>S2 - Y/165</b>	509	254
<b>S2 - Z/371</b>	138	71
<b>total</b>	<b>1025</b>	<b>519</b>

- de fixer le prix à 118.000 euros HT
- que les frais notariaux seront à la charge de l'acquéreur
- que les frais d'arpentage seront à la charge de la Commune
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents administratifs et financiers y afférents.

**2021-036 Travaux de rénovation de l'église : œil de bœuf et vitrail**

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la mise en place d'un cadre d'œil de bœuf et d'un vitrail à l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** à 8 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention:

- la mise en place d'un cadre d'œil de bœuf et d'un vitrail à l'église
- **de retenir** le devis de l'entreprise «agencement Yves Bouillet sise RN4 à Marmoutier (67440) d'un montant de 1.674,-€ HT soit 2.008,80 € TTC ;
- d'autoriser la modification budgétaire sur l'exercice 2021 ci-après :

Sections	Opérations et / ou Chapitres	Libellés	Articles	Modifications
Dépenses d'investissement	Opération 57	Travaux église paroissiale	2138	+ 2008,80 €
Dépenses d'investissement	Opération 24	Travaux voirie et réseaux	2151	- 2008,80 €

- **d'autoriser** M. le Maire à signer les pièces administratives et financières y afférentes.

**2021-037 Remplacement de deux fenêtres des logements sociaux**

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de procéder au remplacement de 2 fenêtres d'un logement social.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité:

- le remplacement de 2 fenêtres d'un logement social
- **de retenir** le devis de l'entreprise LUTZ sise 59 rue St Michel à Monswiller (67700) d'un montant de 1.804,64 € HT soit 1.903,90 € TTC.
- **d'autoriser** la modification budgétaire sur l'exercice 2021 ci-après :

Sections	Opérations et / ou Chapitres	Libellés	Articles	Modifications
Dépenses d'investissement	Opération 60	Rénovation logement mairie	21318	+ 1903,90 €
Dépenses d'investissement	Opération 24	Travaux voirie et réseaux	2151	- 1903,90 €

- **d'autoriser** M. le Maire à signer les pièces administratives et financières y afférentes.

**2021-038 Bibliothèque : tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer la gratuité pour le prêt des livres de la bibliothèque municipale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

<b>2021-039</b>	<b>Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (Recrutement ponctuel)</b>
-----------------	---

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;
- Vu le budget communal;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à l'entretien des espaces verts ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- décide le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d' adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de trois mois allant du 15 juillet 2021 au 14 octobre 2021 inclus.  
Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C  
Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux à temps complet.  
La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice brut 354, indice majoré 332, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
- les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- autorise le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.
- précise que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

## Divers

- une limitation de vitesse à 30 km/h sera instaurée rue du Hirschberg et rue Erlenhof
- le photocopieur du secrétariat de la mairie, dont le leasing arrive à terme, sera remplacé par un achat
- M. le Maire a présenté un compte-rendu sur
  - o Les montants attribués au titre de la DETR 2021
  - o La MAM (Maison d'assistantes maternelles)
  - o L'étude de faisabilité du couvent

<b>Le présent rapport comportant les points 2021-32 à 2021-39 est signé par tous les Membres présents :</b>			
<b>DISTEL Jean-Claude</b>	<b>CUILLIER Benoît</b>	<b>STENGER Eric</b>	<b>OBERLE Isabelle</b>
<b>ZUBER Jean-Marie</b>	<b>HELBRINGER Annette</b>	<b>DISTEL Sébastien</b>	
<b>KONRAD Ilse</b>			<b>JACOB Dominique</b>
<b>Affichage le 5 juillet 2021</b>		<b>Rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 05/07/2021</b>	